

Les services d'Aide Sociale à l'Enfance des Départements ne sont pas des auxiliaires de police !!!!

21 avril 2021



Les services d'Aide sociale à l'Enfance des Départements ne sont pas des auxiliaires de police !!!!

À Nice, des jeunes réfugiés sans papiers ont été livrés à la police par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département 06, alors que ce service public a pour mission de protéger tous les mineurs et jeunes majeurs.

Cet acte, qui semble être fréquent dans ce département, est insupportable et témoigne d'une politique sociale départementale particulièrement nauséabonde !

Il s'agit, pour M. Ginésy (psdt du CDo6) d'un manquement grave à ses obligations de protection et un acte de trahison envers les enfants et jeunes en situation de vulnérabilité.

Les agent.es du Conseil Départemental ne sont pas des auxiliaires de la PAF. Les travailleur.ses sociaux.les sont engagé.es par les valeurs qui fondent leurs métiers et sont tenus par un code de déontologie (assistant.es sociaux.les). Ils et elles ne peuvent exécuter de tels actes et doivent, si l'ordre leur est donné, désobéir !

La Fédération SUD Collectivités Territoriales exprime son profond dégoût face au dévoiement du service public Départemental au profit de politique de répression et condamnent avec force les pratiques du Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Le 20 avril 2021

Les services d'Aide sociale à l'enfance des Départements ne sont pas des auxiliaires de police !!!!

À Nice, des jeunes réfugiés sans papiers ont été livrés à la police par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département 06, alors que ce service public a pour mission de protéger tous les mineurs et jeunes majeurs.

Cet acte, qui semble être fréquent dans ce département, est insupportable et témoigne d'une politique sociale départementale particulièrement nauséabonde !

Il s'agit, pour M. Ginésy (psdt du CD06) d'un manquement grave à ses obligations de protection et un acte de trahison envers les enfants et jeunes en situation de vulnérabilité.

Les agent.es du Conseil Départemental ne sont pas des auxiliaires de la PAF. Les travailleur.ses sociaux.les sont engagé.es par les valeurs qui fondent leurs métiers et sont tenus par un code de déontologie (assistant.es sociaux.les). Ils et elles ne peuvent exécuter de tels actes et doivent, si l'ordre leur est donné, désobéir !

La Fédération SUD Collectivités Territoriales exprime son profond dégoût face au dévoiement du service public Départemental au profit de politique de répression et condamnent avec force les pratiques du Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Le 20 avril 2021

- **Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >**

- **Adresse de cet article :**

<https://solidaires.org/Les-services-d-Aide-Sociale-a-l-Enfance-des-Departements-ne-sont-pas-des>